



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 19382

Texte de la question

Mme Pascale Gruny appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'indication de la quantité de sucre inscrite sur les emballages de produits sucrés. En effet, elle constate que le chiffre annoncé est un pourcentage ce qui est peu évocateur pour un consommateur non spécialiste de la nutrition. Elle souhaiterait donc savoir s'il ne serait pas préférable d'indiquer la quantité de sucre en précisant le nombre de sucres en morceaux que le produit représente.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19382

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2531

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)